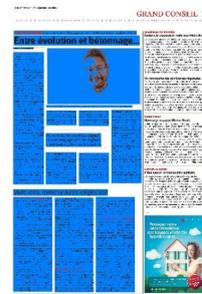


Datum: 17.09.2015

LE JOURNAL
DEPUIS 1863 DU JURA



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 11
Fläche: 65'329 mm²

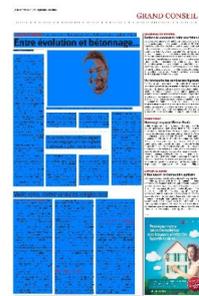
CANTON DE BERNE Vers un assouplissement
des relations entre Eglise et Etat

Entre évolution et bétonnage...



Mohamed Hamdaoui a plaidé en vain pour la reconnaissance des communautés musulmanes. LDD

**A l'avenir, les ecclésiastiques
seront engagés par les Eglises
nationales, plus par le canton.**



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 11
Fläche: 65'329 mm²

PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

Aurait-ce la valeur d'une encyclopédie? En tout cas, le canton va assouplir les relations étroites qu'entretiennent l'Eglise et l'Etat. Après plus de sept heures de débats, le Grand Conseil a adopté hier par 125 voix contre 8 et 8 abstentions une série de principes relatifs au rapport gouvernemental censé précéder la révision de la loi sur les Eglises.

La principale innovation porte sur l'engagement des ecclésiastiques. Ceux-ci seront désormais engagés par les trois Eglises nationales et ne seront donc plus considérés comme des employés de l'Etat. Berne est d'ailleurs le seul canton où les ecclésiastiques sont encore des fonctionnaires.

Cette évolution s'effectuera sans toucher à la Constitution cantonale, mais elle implique une révision de la loi sur les Eglises datant de 1945. Précision d'importance, une séparation totale des relations entre les Eglises nationales (protestante, catholique romaine et catholique chrétienne) et l'Etat n'entre pas en ligne de compte. Un tel scénario ne trouverait d'ailleurs aucune majorité politique, selon le gouvernement.

Sans les communautés

L'idée de rédiger une loi de reconnaissance d'autres communautés religieuses a donc été

abandonnée (voir ci-dessous) jusqu'à nouvel avis. Une reconnaissance par l'Etat n'est pas seulement synonyme d'avantages et de privilèges matériels, mais aussi d'acceptation sociale, jugeait l'exécutif.

Fait à relever, les trois Eglises concernées, ont déjà clamé leur satisfaction et se sont déclarées prêtes aux changements. Elles acceptent de reprendre à l'avenir l'engagement de leurs ecclésiastiques. Mais il conviendra d'élaborer un nouveau système de financement. Ces Eglises jugent que leur engagement envers la société a été reconnu.

Dans son rapport, le gouvernement proposait donc huit principes directeurs, qui ont été parfois modifiés par le plénum. Ainsi, les ecclésiastiques seront à l'avenir engagés par les Eglises elles-mêmes. Quant à l'admission d'ecclésiastiques dans le clergé bernois, elle sera réglementée et mise en œuvre par elles aussi. Le canton édictera des prescriptions particulières en raison du caractère de droit public de la reconnaissance de ces trois religions. Le Grand Conseil a de surcroît décidé que les exigences imposées actuellement aux ecclésiastiques seraient en tout cas maintenues.

Autre principe: il reviendra aux

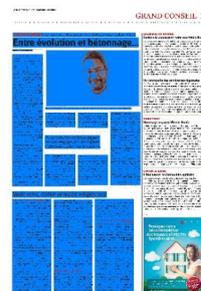
Eglises concernées de fixer la dotation des paroisses en ecclésiastiques. A noter que le plénum n'a pas voulu d'une proposition recommandant aux petites paroisses de se joindre à une paroisse voisine. Quant à l'idée de supprimer les droits juridiques historiques, elle a tout simplement été abandonnée.

Nouveau financement

Côté gros sous, un nouveau système, qualifié de fiable et moderne, sera élaboré pour le financement des concernées, qui respectera leurs prétentions historiques, mais tiendra également compte des intérêts justifiés du canton. Sur proposition du plénum, ce nouveau système ne devra pas se traduire par un alourdissement des charges des communes municipales. Et les prestations des Eglises seront définies dans des conventions de prestations.

Enfin, une affectation liée sera introduite pour les impôts paroissiaux des personnes morales. Toutefois, le Grand Conseil a obtenu que seules les affectations exclues de ces personnes soient déterminées.

Pour ce qui de la problématique des communautés religieuses, on vous propose de cheminer jusqu'au texte ci-dessous. Pas vraiment un chemin de croix!



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 11
Fläche: 65'329 mm²

Vade retro, communautés religieuses!

PAS DE RECONNAISSANCE Entre les protestants jusqu'au dernier franc de leurs impôts d'Eglise et les darbystes jusqu'à la gare, le Grand Conseil a choisi. Pas question, dès lors, de rédiger une loi générale de reconnaissance des communautés religieuses. Cette idée est abandonnée jusqu'à nouvel ordre. Le principe directeur numéro 8 du rapport sur les relations entre Eglise et Etat stipule néanmoins d'examiner, à la place de cette reconnaissance, d'autres mesures de promotion des dites communautés offrant des prestations socialement importantes.

C'est dire que le plénum a refusé toutes les propositions visant à élaborer une loi de promotion, ou une loi de reconnaissance, ou tout simplement à ce que l'Etat applique une politique des religions neutre, profitant à l'ensemble de la population. Hier, le député évangélique Philippe Messerli a bien tenté d'inverser la tendance en proposant d'aller au-delà de la réforme prévue: «Il n'y a pas que les Eglises nationales qui apportent des contributions essentielles d'utilité publique», a-t-il plaidé. Quant à ceux qui auraient peur des musulmans, qu'ils se rassurent: ces communautés-là n'obtiendraient jamais l'aval du peuple.»

Selon lui, celles qui pourraient être reconnues devraient bénéficier d'une structure démocratique transparente, prouver leur dimension d'utilité publique, présenter leurs comptes et laisser à leurs membres la possibilité de s'en aller: «Rien à voir avec le totalitarisme, donc.»

Dans les rangs du PBD, on a tout au contraire plaidé en faveur du pragmatisme et de la politique des petits pas. «Chaque chose en son temps, ont surenchéri les radicaux. Une telle loi n'aurait aucune chance devant le peuple.»

Dans les rangs évangéliques, on a encore rappelé que les églises libres comptent 35 000 membres dans ce canton, soit bien davantage que l'Eglise catholique chrétienne qui est pourtant reconnue: «Et nous ne demandons même pas cette reconnaissance pour des raisons d'impôts, car nos fidèles font des dons très généreux. Mais il y a autre chose. Une reconnaissance serait synonyme pour nous de transparence et de démocratie. On nous accorderait un label de qualité que nous méritons autant que les autres.»

Façon d'évoquer les nombreuses prestations offertes par ces milieux, comme l'Armée du Salut, par exemple: «Par contre, on nous freine l'accès aux prisons et aux hôpitaux, aux bâtiments publics et on nous chicane à l'échelon des zones à bâtir quand nous souhaitons acquérir un immeuble.»

UN MEILLEUR CONTRÔLE La socialiste biennoise Samantha Dunning a affirmé pour sa part qu'une reconnaissance n'équivaldrait pas à un statut d'Eglise nationale, mais qu'elle délivrerait en quelque sorte un certificat de bonne conduite: «On pourrait ainsi mieux contrôler la formation des ecclésiastiques, voire, à tout hasard, des imams. Le canton doit se montrer plus

courageux.»

Quant à Mohamed Hamdaoui (PSR, Bienne), il a demandé d'en finir avec l'hypocrisie: «On pense ici de manière subliminale à l'islam. Mais pourquoi ne pas reconnaître ces communautés aussi? On pourrait ainsi leur fixer des conditions strictes.»

«LA HONTE DES MUSULMANS»

Selon lui, les communautés musulmanes devraient alors notamment accepter l'ordre juridique avant d'être reconnues, tout comme certains principes de vie. Elles devraient forcément accepter le principe de la liberté religieuse. Mohamed Hamdaoui, qui se qualifie de musulman libéral, affirme qu'on pourrait ainsi en finir avec ces conversions rapides accordées en quelques secondes par certains milieux à ceux qui veulent aller en Syrie: «Une telle pratique est une honte pour les musulmans. Oui, une loi autoriserait la définition d'un cadre précis. Certains, hélas, préfèrent créer des problèmes que trouver des solutions.»

«N'ouvrons surtout pas une porte à des communautés non chrétiennes», lui a cependant rétorqué un politicien horrifié.

Quant au conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, il a répété sa conviction qu'une telle loi n'aurait aucune chance devant le peuple. Et à ceux qui plaident pour une neutralité totale de l'Etat, il a asséné qu'il fallait quand même accepter l'ingérence de ce dernier et assurer la transparence.

Vu le vote, on pourrait presque parler de parole d'Évangile. **PABR**



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 5
Fläche: 59'134 mm²

RELATIONS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT Faute d'un berger charismatique, le troupeau parlementaire s'est littéralement dispersé dans toutes les directions

Dites! c'est où, le milieu du village?



Christoph Neuhaus: le directeur des Affaires ecclésiastiques a dû brûler plus d'un cierge pour être entendu. DR

PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

Même munie d'un collier arborant la croix huguenote, une chatte n'y aurait pas forcément retrouvé ses petits! Il est vrai que quand le Grand Conseil s'empare d'un dossier aussi brûlant que les relations entre l'Eglise et l'Etat, la multiplicité des opinions exprimées nous pousserait presque à affirmer que la lecture du nébuleux Ancien testament en araméen consiste en un exercice plus simple.

Pour tenter de faire simple, quand même – que Dieu nous vienne en aide! –, sachez que ce rapport fait suite à l'examen des offres et des structures (EOS 2014), lors duquel le Conseil

exécutif avait renoncé à soumettre au législatif des propositions d'économies dans le champ d'activité «Eglise». Il estimait en effet ne pas pouvoir juger suffisamment bien la situation. Il avait donc choisi de confier un important travail de déchiffrement à deux experts, ce qui lui a permis de concocter son propre rapport.

Ah! les voies du Rathaus...

C'est ce document que le plénum a commencé d'examiner hier, l'incroyable diversité des propositions exprimées faisant néanmoins qu'on s'y recollera aujourd'hui. Les voies du Seigneur, dit-on, sont impénétra-

bles. Celles de ses troupes l'étaient encore davantage au Rathaus. Avec les partisans du plus d'Eglise, ceux du moins d'Etat et les mécréants de service, difficile de cheminer sereinement.

Mais avant de passer à ce travail de déchiffrement, quelques faits importants. A l'heure actuelle, une majorité de la population bernoise – soit 570 000 fidèles – fait partie de l'Eglise réformée. Bon, ils ne vont pas tous au culte le dimanche, mais demeurent protestants jusqu'au dernier franc de leur impôt d'Eglise. Avec Schaffhouse,



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 5
Fläche: 59'134 mm²

Berne représente ainsi le seul canton suisse à disposer d'une population majoritairement rattachée à l'Eglise réformée. Et sans refaire l'Histoire, le droit ecclésiastique bernois part du principe que l'Etat reconnaît les Eglises nationales (réformée, catholique romaine et catholique chrétienne) et organise une partie de leur financement. Dans un tel contexte, une séparation de l'Eglise et de l'Etat est jugée inopportune par l'Ours. Elle n'obtiendrait déjà pas de majorité politique. Mais il conviendrait d'assouplir la relation d'interdépendance et de revoir la loi ad hoc, ce qui n'est pas le cas actuellement, les députés se prononçant uniquement sur un rapport. Il faudrait en particulier supprimer l'engagement des ecclésiastiques par le canton, qui sont pour l'instant d'authentiques fonctionnaires. Ils devraient être recrutés par les Eglises elles-mêmes, tout comme ces dernières devraient aussi s'occuper de la dotation de leurs paroisses en ecclésiastiques.

Par contre, pas question d'élaborer pour l'instant une loi prévoyant la reconnaissance d'autres communautés religieuses, un tel projet ayant déjà été rejeté nettement en 1990.

Hier, les députés ont entamé un interminable débat relatif aux huit principes directeurs que le Conseil exécutif proposait dans son rapport. Ils ont déjà refusé de ne pas entrer en matière, ainsi que le proposait une députée UDC qui souhaitait ainsi conserver «un système qui a fait ses preuves».

Lors du débat d'entrée en matière, les groupes se sont mon-

trés fort diserts: «*Quand le vent souffle, certains construisent des murs, d'autres des éoliennes. Nous, nous sommes pour les éoliennes*», a déclaré un Parti bourgeois-démocratique lyrique et féru d'évolution. Pour le PS, la loi sur les relations entre Eglise et l'Etat est une des plus vieilles du pays: «*Ceux qui ne veulent pas*

Avec Schaffhouse, Berne est le seul canton comptant une majorité de réformés. Calvin, réveille-toi!

entrer en matière menacent tout simplement l'évolution de ces relations», a-t-on entendu dans ses rangs. S'agissant des communautés religieuses, l'UDC a jugé que le temps n'était pas venu de les reconnaître dans une loi, par risque de mettre en péril la paix des religions.

«*La réforme doit avoir du contenu*», a estimé le Parti évangélique. «*Les temps changent et nous changeons le temps*», a lancé, prémonitoire, le directeur des Affaires ecclésiastiques Christoph Neuhaus. *Mais avec ce rapport, nous n'avons aucune pression sur la future réforme législative et c'est très bien ainsi.*»

L'entrée en matière a été acceptée par 127 voix contre 16 et 3 abstentions. Le plénum a ensuite dû se coltiner trois propositions de renvoi distinctes, issues de politiciens tous minoritaires dans leurs rangs. Certains sou-

haitaient une vaste analyse permettant de définir la suite des relations, d'autres voulaient simplement le maintien du statu quo absolu. Enfin, une proposition exigeait toute bonnement une stratégie claire pour séparer l'Eglise de l'Etat. Inutile de prolonger le suspense: les trois propositions de renvoi ont été repoussées.

Vision trop courte?

Juste avant, on avait encore entendu les différents auteurs relever tout à la fois que le Conseil exécutif avait une vision trop courte – n'est pas Saül qui veut, qui ne consistait qu'en une adaptation marginale des salaires, que le thème était trop important pour qu'on y réfléchisse de façon aussi peu approfondie et qu'il fallait aborder la reconnaissance des autres communautés. Certains, au contraire, ont martelé qu'il fallait avoir le courage et la force de maintenir l'ancien système. Que le fait que les ecclésiastiques soient engagés par le canton était un grand acquis de la Réforme.

«*Il nous faut des réformes bien plus ambitieuses*, a plaidé Pierre Amstutz (Les Verts, Corgémont). *Le canton doit être pionnier. Las, le gouvernement dit surtout ce qu'il ne veut pas. Il nous faut une politique active pour soutenir ceux qui s'engagent en faveur de la tolérance et la compréhension contre les intégrismes. Il nous faudrait aussi une loi sur les communautés religieuses. En ce sens, je suis pour le renvoi.*»

Le dernier, pas le premier

«*Ne m'obligez pas à faire une telle loi*, a enfin plaidé Christoph

Datum: 16.09.2015

LE JOURNAL

DEPUIS 1863 DU JURA



Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'364
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 5
Fläche: 59'134 mm²

Neuhaus. Je rappelle que nous sommes le seul canton où les ecclésiastiques sont encore des salariés de l'Etat. Quant à plancher sur une séparation de l'Eglise et de l'Etat, il faudrait changer la Constitution et dissoudre les Eglises nationales...»

La discussion se poursuit aujourd'hui avec l'analyse très détaillée des huit principes directeurs du gouvernement qui ont suscité une foultitude d'amendements. Ça nous rappelle presque la multiplication des pains. Quelques cas ont déjà été réglés, mais nous y reviendrons dans une prochaine édition.

Jusque-là, allez en paix!



RELATIONS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Un long chemin de croix vers la loi

► **Le Grand Conseil** bernois se penche depuis hier sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, dossier sensible s'il en est.

► **Le Gouvernement bernois** propose huit principes directeurs dans le but de préparer le terrain d'une future loi.

► **Entre ceux qui souhaitent moderniser** la législation, ceux qui plaident pour un statu quo et ceux qui exigent une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat, les amendements pleuvent. Et les débats s'éternisent.

De nombreux journalistes et un public presque aussi important que lorsque le Grand Conseil traite d'affaires liées à la Question jurassienne: il y avait du monde hier au Rathaus, preuve s'il en est que le rapport du Conseil-exécutif sur les relations entre l'Eglise et l'Etat est un dossier sensible.

Ce que l'on retiendra de ces cinq premières heures de débat, c'est l'hétérogénéité des propos, au sein même des partis. Seuls les Verts libéraux se sont montrés unanimes sur un

point: la séparation complète et sans condition de l'Eglise et de l'Etat leur tient particulièrement à cœur.

Dès l'entrée en matière, le sujet a donné lieu à de nombreuses discussions. Chantre du statu quo, Andrea Gschwend-Pieren (UDC, Lys-sach) a claironné que ce rapport n'amènerait rien, «comme toutes les grandes réformes menées par le canton. Je préfère conserver l'église au milieu du village».

Mais qu'à cela ne tienne, le cénacle s'est tout de même tourné vers le débat, ses trois demandes de renvoi au Conseil-exécutif, ses neuf propositions de planification et sa pléthore d'amendements qu'une bible ne suffirait probablement pas à résumer.

Des pasteurs fonctionnaires

Rapporteur de la commission, Adrian Wüthrich (PS Huttwil) a insisté sur la dimension historique des débats, qui remonte à 1804 lorsque, dans un décret urgent, Berne a accordé un salaire aux ecclésiastiques, ce qui a permis au canton de reprendre les biens de l'Eglise. Pour rappel, les ecclésiastiques bernois sont les seuls à ouvrir une fiche de paye frappée

des couleurs de l'Etat.

«Les églises se vident, de plus en plus de citoyens sont sans confession et on constate l'émergence de nouvelles religions. Il faut donc faire évoluer la situation plutôt que de cautionner ce déclin. Les églises doivent devenir plus autonomes, sans pour autant se trouver en situation de monopole», a analysé Philippe Messerli, du Parti évangélique.

La route pour l'autonomie est longue

Le canton de Berne, donc, se cherche en termes d'organisation religieuse. Et c'est bien le désengagement de l'Etat qui a nourri un débat sans grand relief jusqu'ici. «A l'heure où les intégrismes en tout genre menacent, l'Etat ne doit justement pas se désengager», a plaidé l'écologiste de Corgémont Pierre Amstutz.

On notera que, sur préavis de la commission, le principe de l'administration du personnel par les Eglises nationales a été biffé du rapport.

Ce matin, avant le vote final, il sera encore question des impôts paroissiaux et notamment des contributions versées aux Eglises par les entreprises.

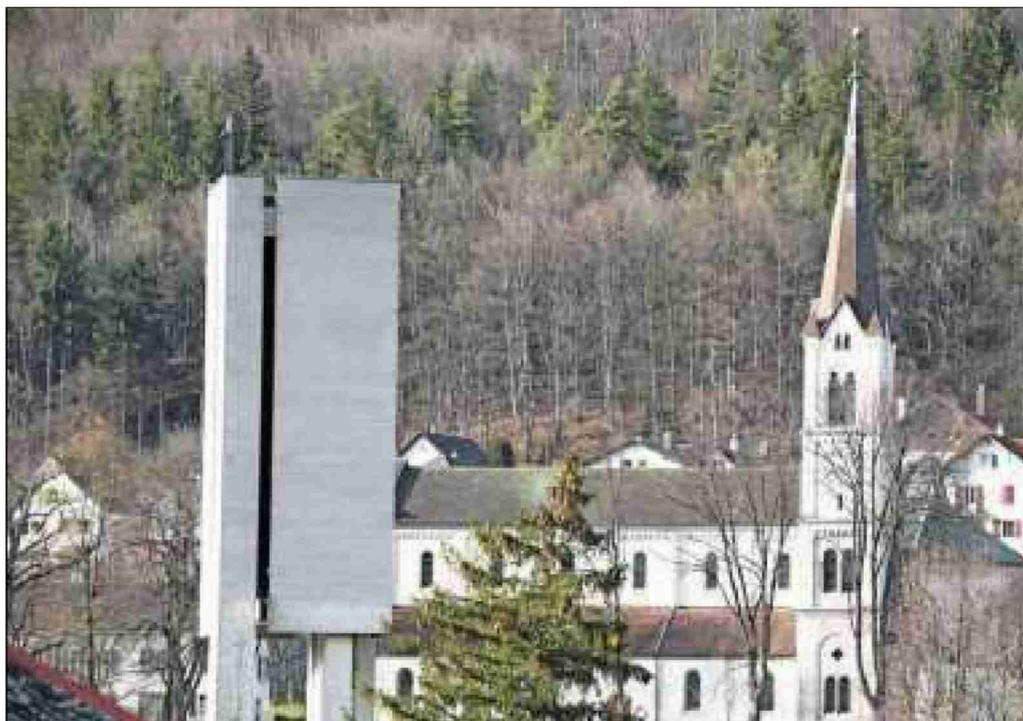
PATRICK CERF



Le Quotidien Jurassien
2800 Delémont
032/ 421 18 18
www.lqj.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 18'984
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 11
Fläche: 47'804 mm²



Dans le canton de Berne, pas moins de 750 000 personnes se réclament de l'une des trois Eglises nationales (catholique romaine, réformée évangélique et catholique chrétienne). Ici, le clocher de l'église catholique de Moutier (à gauche) et la collégiale au second plan.

ARCHIVES

Grand Conseil en bref Pas de sélection des élèves doués

Le Parlement a refusé, par 74 non contre 71 oui, le principe d'accorder davantage d'importance à la sélection et à la stimulation des élèves doués. Défendue par Hans-Peter Kohler (PLR, Spiegel/Bern), cette motion privilégiait la sélection sur l'intégration. «On en fait trop peu pour les élèves doués», a résumé l'auteur du texte. Peter Gasser (PSA, Bévillard) s'est au contraire offusqué d'un système de sélection «qu'il faut à tout prix freiner». A l'heure du vote, la

gauche, ainsi que les Verts libéraux et le Parti évangélique ont fait pencher la balance. De peu.

Formation pendant les heures de classe, oui mais...

La formation continue des enseignants de l'école obligatoire continuera d'avoir lieu durant les heures de classe. Le Grand Conseil a rejeté, par 81 non contre 54 oui et deux abstentions une motion – transformée en postulat – de Philippe Müller (PLR, Berne). Le Conseil-exécutif, qui enjoignait le cénacle de rejeter le texte, a notamment répété que la plupart

des cours de formation sont suivis en dehors du temps d'enseignement.

La Fosse aux ours, cette région touristique

La partie basse de la vieille ville de Berne sera assimilée à une région touristique. Le Grand Conseil l'a décidé par 74 oui contre 65 non et 7 abstentions. Le camp bourgeois a accepté en ce sens une motion d'Adrian Haas (PLR, Berne). La gauche et l'UDF craignaient notamment une ouverture facilitée des commerces le dimanche. **PCE**